

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020 A 20H30

Date de convocation : 14 octobre 2020
Nombre de conseillers : en exercice : 14

Date d'affichage : 14 octobre 2020
Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le 20 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Etaient présents : Denis CHOPIN ; Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN ; Adjoint, Pierrick BARON, David GILBERT, Guillaume LALOE, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU, Loïc CARRE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Conseillers.

Etaient absents excusés : Delphine MARTIN a donné son pouvoir à David GILBERT, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 6 octobre 2020.

Finances

1/Prix des lots du lotissement le Couesnon

Urbanisme

2/ Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Mairie de Beaucé

3/ Projet d'installations de luminaires solaires en partenariat avec le syndicat département d'énergie (SDE)

Marchés Publics

4/ Choix complet des entreprises Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil

5/ Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une habitation Lotissement Le Couesnon

Administration générale

6/ Compte-rendu de la Commission « Voir douce »

7/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019

8/ Tarifs communaux – Révision pour 2021

9/ Subventions pour voyages scolaires 2020/2021

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Delphine MARTIN a donné son pouvoir à David GILBERT, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON, Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN.
- Ajout de points à l'ordre de jour : Néant
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 6 octobre 2020.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES

1/ PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT LE COUESNON

| | Lot 1 | Lot 2 | Lot 3 | Lot 4 | Lot 5 | Lot 6 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Surface en m ² | 654 | 595 | 542 | 526 | 419 | 410 |
| Prix du terrain à harmoniser | 33.00 € à la place de 35.71 € | 33.00 € à la place de 35.71 € | 33.00 € à la place de 35.71 € | 33.00 € à la place de 35.71 € | 33.00 € à la place de 35.80 € | 33.00 € à la place de 36.59 € |

*Lot 7 vendu (688 m² au prix de 39.50 €)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **FIXE** le prix des terrains libres à la vente (Lot1 Lot4 Lot5 Lot6) au prix de 33.00 € TTC/le m². Les lots 2 et 3 ont été délibérés au conseil municipal du 15 septembre 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et à en informer La trésorerie de Fougères et le notaire associé.

URBANISME

2/ MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), MAIRIE DE BEAUCE

La commune de Beaucé a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée de son PLU.

La modification consiste à définir la zone 1AUEa de « la quénoisière » dans son intégralité comme résidentielle sans critère de surface.

Le dossier est donc notifié aux personnes publiques associées afin de recueillir leur avis avant le 6 novembre 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **DONNE** un avis favorable
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

3/ PROJET D'INSTALLATIONS DE LUMINAIRES SOLAIRES EN PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE)

Suite au rendez-vous de Denis CHOPIN, Maire, avec Sébastien POTTIER, responsable du pôle éclairage public, une approche estimative a été réalisée :

Pour un Mat, il faut :

- Cout estimatif moyen de fourniture et pose 3 800.00 € HT
- Subvention SDE35 30% sur le tarif mentionné ci-dessus

Les délais de pose seront renseignés ultérieurement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition tarifaire du SDE
- **LANCE** la commande pour trois mats
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

MARCHES publics

4/ CHOIX COMPLET DES ENTREPRISES MARCHE CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL

Par délibération n°122/2020 du 6 octobre 2020, le conseil municipal avait validé le nouveau montant de l'estimation à 428 000 euros HT et a retenu les offres financières des lots 4,6,7,8 et 9.

Suite aux négociations engagées, il nous faut délibérer sur les lots 1, 2, 3 et 5.

Marché : Création cimetière n°2 avec préau d'accueil

M. Le Maire propose de retenir les offres suivantes conformément au rapport d'analyse du maître d'œuvre Atelier Bouvier Environnement

| Lots | Estimatif H.T. | Entreprises | Montant H.T. |
|---|----------------|------------------------------------|--------------|
| N°1 – VRD* | 213 000.00 € | DAUGUET (35) | 201 000.00 € |
| N°2 – Aménagement paysager – Maçonnerie | 62 000.00 € | LAMBERT PAYSAGE (35) | 60 500.00 € |
| N°3- Gros œuvre | 52 000.00 € | LOUIS ET LECRIVAIN (35) | 76 000.00 € |
| N°4 – Charpente Bois | 41 000.00 € | DARRAS Romagné (35) | 36 671.00 € |
| N°5 – Couverture Zinc | 20 000.00 € | GALLE (35) | 25 000.00 € |
| N°6 – Serrurerie - Métallerie | 17 500.00 € | AUSSANT St Sauveur des Landes (35) | 14 753.00 € |
| N°7 – Carrelage - Faïence | 2 500.00€ | JANVIER Lécousse (35) | 3 666.47 € |
| N°8 – Electricité | 8 000.00 € | ATEE Coutances (53) | 5 540.00 € |
| N°9 – Plomberie Sanitaire | 9 000.00 € | AIR V Bruz (35) | 7 853.36 € |
| | 425 000.00 € | | 430 983,83 € |

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

-**DECIDE** de retenir les offres des entreprises (lots n°1, 2, 3 et 5) ci-dessus, les autres offres (lots n°4,6,7,8 et 9) ont été validées au conseil municipal du 6 octobre 2020.

-**VALIDE** le marché de travaux de la création du cimetière n°2 avec préau d'accueil, dans sa globalité, pour le montant suivant 430 983.83 € HT.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5/MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION LOTISSEMENT LE COUESNON

Monsieur Le Maire a rencontré Bretagne Habitation le jeudi 15 octobre 2020.

Le conseil municipal peut maintenant réfléchir de façon plus précise sur le projet de construction d'une habitation au Lotissement Le Couesnon.

Le choix de la maîtrise d'œuvre sera réalisé lors d'un prochain conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

6/COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « VOIE DOUCE »

Madame Florence GELOIN a pris la parole pour ce sujet.

Le compte-rendu a été transmis aux conseillers via leur pochette individuelle.

Après en avoir échangé et délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DECIDE** de quantifier le projet de création de la voie douce le long du Couesnon,
- DEMANDE** à Monsieur Le Maire de rencontrer les riverains concernés dans les prochaines semaines,
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

7/RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 98 en 2019, la population desservie estimée à 269 habitants, le nombre de m³ d'eau facturés sur la commune soit 7 327 m³, les indicateurs financiers par exemple 16 268,96 € H.T. de redevance, le prix de l'assainissement collectif, les travaux effectués.

L'indicateur du prix global de l'eau et de l'assainissement n'a pu être établi. Les données de l'eau sont fournies par le gestionnaire de l'eau potable. Avec le changement de gestionnaire d'eau potable au 1^{er} janvier 2020, le RPQS eau potable n'a pour l'instant pas été publié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport mis à la disposition du public.

8/TARIFS COMMUNAUX REVISION POUR 2021

Le conseil municipal décide de revoir annuellement les tarifs des salles dans son ensemble.

Pour 2020/2021, les élus ont modifié l'application de la facturation pour la salle viviane.

Pour les autres tarifs communaux 2020/2021, les élus ont décidé ne pas les augmenter.

Tarifs location salle Lancelot :

| 2020/2021 | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|--|---|---------------------|
| La salle location en semaine | 260 € | 365 € |
| La salle forfait week-end | 350 € | 455 € |
| Location vaisselle | 35 € par chariot de 50 couverts. | |
| Nettoyage par la commune | 142 € pour 6 heures ou 23,7 € par heure | |
| Supplément pour chauffage (1/11 au 31/03) | 40 € par jour | |
| Location salle étage | 25 € | |
| La journée supplémentaire | 90 € | |
| Manifestations (sauf repas voir tarifs ci-dessus) des comités d'entreprises | 160 € | |
| Chèque caution | 3 000 € | |

Les associations de la commune bénéficient, une fois par an de la location gratuite de la salle des fêtes.

Tarifs location salle Viviane (petite salle des fêtes) :

| | 2020/2021 Commune | 2020/2021 Hors commune |
|----------------------------|--|-----------------------------------|
| La journée | 88 € | 100 € |
| Week-end | 100 € | 120 € |
| Réunion : ½ journée | 45 € | 50 € |
| Cheque caution | 100 € (seulement lorsqu'il y a un repas) | |

Tarifs location salle Brocéliande 2020/2021 :

| | |
|-----------------|-------|
| Réunion journée | 160 € |
| ½ journée | 80 € |

Aucun chèque de caution est nécessaire.

Tarifs location salle Korrigans 2020/2021:

| | Commune | Hors commune |
|----------------|---------|--------------|
| Vin d'honneur | 50 € | 80 € |
| Week-end | 160 € | 200 € |
| Chèque caution | 500 € | 500 € |

Tarifs location tables et chaises :

| 2020/2021 | Quantité | Prix à l'unité | En cas de casse ou manquant (prix à l'unité) |
|----------------------|------------------------|---------------------------------------|--|
| Chaises | 0 à 50 | gratuit | 35 € |
| | A partir de 51 chaises | 0.30 € dès la 1 ^{ère} chaise | 35 € |
| Tables de 4/6 places | 0 à 5 | gratuit | 200 € |
| | A partir de 6 tables | 5€ dès la 1 ^{ère} table | 200 € |
| Bancs | De 0 à 10 | gratuit | 50 € |
| | A partir de 11 bancs | 1 € dès le 1 ^{er} banc | 50 € |

Tarifs location barrières de sécurité 2020/2021 :

Les barrières sont louées 1 € l'unité.

En cas de casse, la barrière est facturée 50 €.

Tarifs concession cimetière :

| | 2020/2021 |
|---------------------------|-----------|
| 15 ans – 2 m ² | 68 € |
| 30 ans – 2 m ² | 132 € |

Tarifs concession colombarium :

| | 2020/2021 |
|--------|-----------|
| 15 ans | 273 € |
| 30 ans | 407 € |

Une seule case est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la case, elle devra procéder à l'inscription des noms à ses frais sur la plaque fixée sur la case.

Tarifs concession caverne :

| | 2020/2021 |
|--------|-----------|
| 15 ans | 162 € |
| 30 ans | 270 € |

Une seule caverne est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la caverne, elle aura à sa charge les frais de la plaque et de l'inscription des noms.

Tarifs travaux funéraires 2020/2021 :

L'inhumation provisoire dans les caveaux communaux est gratuite pendant les quatre premiers jours puis 10,61 € à partir du 5^{ème} jour (10,40 € en 2020).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs. La nouvelle tarification s'applique à compter de la mise en application de la délibération.
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

9/SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES 2020/2021

Pour l'année scolaire 2019/2020, une subvention de 80 € était attribuée par élève de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques.

Cette subvention est attribuée dans le cadre de la scolarité une seule fois dans l'année scolaire et à condition que le voyage dure au moins trois jours.

Nous devons délibérer pour l'année scolaire 2020/2021.

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal:

-DECIDE d'attribuer 80 € par élève de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques... pour l'année scolaire 2020/2021, dans les conditions inscrites ci-dessus.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion sur le patrimoine communal : le mercredi 04/11/2020.
- Argent de poche : 10 jeunes se sont inscrits pendant les vacances de la Toussaint
- Réserve Incendie : M Baron a indiqué que le dossier était clos. M Baron poursuit son travail de mise aux normes concernant les poteaux incendie situé sur le territoire de la commune.
- Energie : M Bryon poursuit la collaboration avec Sens 4 afin d'optimiser les dépenses liées à l'énergie. M Bryon est en attente de devis concernant un ballon d'eau chaude électrique.

REGISTRE DES SIGNATURES

| | | | |
|----|----------|---------------------|--|
| 61 | 09/10/20 | Ressources Humaines | Signature de la convention PREMICOL pour Hugo Cotrel |
| 62 | 14/10/20 | Finances | Devis SAES Fougères- installation de matériel HF vidéo et installation du son du vidéoprojecteur sur la sonorisation – 1498.50 € TTC |
| 63 | 17/10/20 | Urbanisme | Accord abri de jardin – M. BELLOIR Cédric – 517 L'Orberie |

La séance s'est levée à 22H36

D CHOPIN

F BRYON

F GELOIN

D TALIGOT

D GILBERT

D MARTIN

G LALOE

N BRILLARD

M LE DU

L CARRE

I JEHAN

P BARON

C HARDY

C DOMAGNE